



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 11/2024**

Séance du 23 mars 2024

**OBJET : Dispositif relatif aux produits des amendes relatives à la circulation routière entre les collectivités de Corse du Sud de moins de 10 000 habitants.**

**Aménagement de sécurité – Reconstruction d'un mur de soutènement au lieu-dit A Rena - Plan de financement et demande de subvention.**

Afférents au Conseil : 10  
Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 13/03/2024  
Date d'affichage : 13/03/2024  
Ayant délibéré : 7  
Votés Contre : 0  
Votés Pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et quatre, le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle des délibérations du bâtiment communal, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etaient absents</b>
M. BRUNETTI Alain	M. BRANDIZI Pierre
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. BASTIANELLI Francis	
M. CASALTA Jean-Philippe	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est opportun de proposer un projet relatif à un aménagement de sécurité qui peut être financé par le produit des amendes de police 2020.

Pour ce faire, l'aménagement consistant en la reconstruction d'un mur de soutènement au lieu-dit Valdo d'une part et la sécurisation d'une aire de stationnement au lieu-dit Piazza Di U Castagnu d'autre part, a été retenu.

- **Vu** l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** que la sécurité des usagers l'exige et nécessite la réfection du mur de

soutènement sis lieu-dit A Rena et que la préservation en état du chemin communal nécessite la réalisation d'un ouvrage type « mur de soutènement » d'une contenance d'environ 80 m<sup>2</sup> le long de la propriété Cipriani située à l'aval du chemin public.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise ETB CONSTRUCTION, spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de trente et un mille cent euros (31 100) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre de l'aide relative aux produits des amendes de police à hauteur de 80 %.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
<b>PRODUIT DES AMENDES DE POLICE</b>	<b>80 %</b>	<b>24 880 €</b>
<b>Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)</b>	<b>20 %</b>	<b>6 220 €</b>
	<b>TVA 10 %</b>	<b>3 110 €</b>
		<b>9 330 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>34 210 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet arrêté à 31 100 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la procédure de consultation et signer le marché de travaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 23/03/2024

Le Maire  
Jean-Luc MILLO





**ET BATIMENT EI**

LIEU DIT SUARICCIA

20620 BIGUGLIA

Tél : 06 01 31 75 62

Email : etbatimentyazghi@gmail.com

**MAIRIE OLIVESE**

20140 OLIVESE

**TRAVAUX DIVERS**

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PREX U.	TVA	TOTAL HT
1	Installation de chantier ( livraison d'engins et des matériaux ...)	1,00	fft	1 200,00 €	10,00 %	1 200,00 €
2	Dépose du mur existant	1,00	fft	2 500,00 €	10,00 %	2 500,00 €
3	Création d'une plateforme par terrassement	1,00	fft	800,00 €	10,00 %	800,00 €
4	Fouilles pour fondation	40,00	ml	35,00 €	10,00 %	1 400,00 €
5	Ferraillage et béton de fondation	10,00	m³	460,00 €	10,00 %	4 600,00 €
6	Elévation en mur en voile béton (hauteur 2mètre)	80,00	m²	190,00 €	10,00 %	15 200,00 €
7	Remblais à l'arrière du mur et remise en état du terrain	1,00	fft	2 680,00 €	10,00 %	2 680,00 €
8	Fourniture et pose d'un grillage (hauteur 1mètre)	40,00	ml	68,00 €	10,00 %	2 720,00 €

**Conditions de paiement**

Acompte de 30 % à la signature soit 10 263,00 € TTC

Reste à facturer : 23 947,00 € TTC

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.

IBAN FR76 3000 3002 7400 0209 4297 910 (BIC) SOGEFRPP

**Total net HT**

**31 100,00 €**

**TVA 10,00 %**

**3 110,00 €**

**Total TTC**

**34 210,00 €**

**NET À PAYER**

**34 210,00 €**

**Pour l'entreprise**

**ET BATIMENT YAZGHI**

Lieu-Dit Suariccia

20620 BIGUGLIA

Tél : 06.01.31.75.62 - 06.34.54.54.93

etbatimentyazghi@gmail.com

Siret : 903 424 034 00010 - NAF : 4399C

**Pour le client**

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature